Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-253514780-20261109-DELIB202619-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ** Arrondissement de SAINT-MALO

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique
Saint-Thual et La Baussaine
MAIRIE DE SAINT-THUAL

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Date de la convocation : 26 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 06
Nombre de membres présents : 06
Nombre de membres votants : 06

L'an deux mil vingt-six, le neuf novembre, à vingt heures quinze minutes, le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique entre Saint-Thual et La Baussaine, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie de SAINT-THUAL, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BATTAIS.
Etaient présents : Jean-Pierre BATTAIS, Gaëlle COÏC, Laura DROMEL, Florence LE NEN, Yann CADIO, Frédéric CHEVILLON, délégués titulaires.
Membres présents n'ayant pas participé au vote : Loïc COMMEUREUC, délégué suppléant, Guirec FLOC'H délégué suppléant.
Membres absents excusés : Céline ROUVRAIS, déléguée suppléante ; Aurélie ZINGRAFF, déléguée suppléante

Secrétaire de séance : Florence LE NEN

2026/19 Délibération	Décision modificative n° 1 – Budget de l'exercice 2026

Le Président expose que les crédits inscrits au budget primitif 2026 nécessitent un ajustement afin de permettre le versement des primes relevant du RIFSEEP et des charges sociales pour un montant prévisionnel d'environ 2 940.00 €, sur la paie de novembre 2026.

Les crédits disponibles au chapitre 012 étant insuffisants pour couvrir l'intégralité de ces dépenses, il est proposé de compléter ce chapitre par un transfert de 1 000 € en provenance du chapitre 011, en section de fonctionnement.
Mouvements proposés – section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : diminution des crédits

Article	Désignation	Montant
6378	Ordures ménagères	- 150 €
626	Télécommunications	- 350 €
60636	Vêtements de travail	- 300 €
6284	Redevances services rendus	- 100 €
60628	Autres fournitures non stockées	- 100 €
	TOTAL CHAPITRE 011	**- 1 000 €**

Chapitre 012 – Charges de personnel : augmentation des crédits

Article	Désignation	Montant
6411	Primes CIA – agents titulaires	+ 662 €
6413	Primes CIA – agents contractuels	+ 69 €
6450	Cotisations patronales URSSAF IRCANTEC (provisoire)	+ 269 €
	TOTAL CHAPITRE 012	**+ 1 000 €**

Équilibre de la décision modificative : 0 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

– APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget 2026, telle que présentée ci-dessus ;
– AUTORISE le Président à effectuer les formalités nécessaires à son exécution et à sa transmission.
Résultat du vote : Pour : 06 - Contre : - 00 - Abstentions : 00

Fait et délibéré à Saint-Thual, le 9 novembre 2026.
La présente délibération est approuvée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme
Suivent les signatures
Le Président,
Jean-Pierre BATTAIS

SIRP ST-THUAL/LA BAUSSAINE